

TRADUIRE ET RETRADUIRE

Quelle que soit la position adoptée sur la relation entre la retraduction et la traduction, il semble bien que l'une soit ordonnée à l'autre. On voudrait ici ne faire que quelques remarques sur la question de la retraduction. Il faudra donc pour cela les lier à la question de la traduction en une corrélation qui semble bien cardinale pour notre objet. On l'a souvent dit comme une évidence, le terme retraduction comprend deux éléments, *re* et *traduction*. Il y a donc, inscrit dans la philologie, un double principe : un principe de langue et un principe d'histoire. Le principe de langue peut se comprendre à partir de la linguistique, de la poétique, d'une herméneutique ou d'une théorie de l'expression, entrées qu'on dira d'emblée n'être pas identiques. Le principe d'histoire répond quant à lui à la question de la nécessité de la retraduction, agissant à la fois pour constituer les raisons de la retraduction et pour définir les terrains sur lesquels il peut s'exercer¹. Charles Sorel déclarait déjà, au XVIII^e siècle, la nécessité de la retraduction : « [...] c'est le privilège de la traduction de pouvoir être répétée dans tous les siècles, pour refaire

1. C'est Martin Rueff qui a formulé fortement que la retraduction était à comprendre comme la relation entre une philosophie de l'expression et une philosophie de l'histoire, lors de son intervention au colloque, qui eut un double objet : une mise au point philosophique sur la traduction et la retraduction et l'examen de Cesare Pavese traducteur et objet de retraduction en français.

les livres selon la mode qui court¹. » On voit clairement ici que la retraduction est adossée au principe historique, principe que le terme de « mode » ne doit pas dévaluer dans cette occurrence, mais bien au contraire éclairer, si l'on veut bien garder à l'esprit que « mode » dans la langue classique désigne une façon, une manière². Mais le principe historique n'est pas seulement l'histoire au sens de la variation historique (la mode qui serait un mode de l'histoire), dans la mesure où ce que montre Sorel est que l'on a toujours retraduit puisqué, en énonçant ce principe, il regarde, lui, nécessairement derrière son épaule. Il s'agit donc aussi de considérer qu'il y a dans l'histoire comme un principe de signification et de configuration immanent à l'entreprise de traduction et de retraduction³.

Si l'on veut bien admettre que tous les textes peuvent être soumis à retraduction — ce qui ne veut pas dire qu'ils le soient tous, empiriquement parlant — alors, en ce sens d'une inclusion de la retraduction comme potentialité de toute traduction, la question de la retraduction est aussi la question de la traduction. Dans la phrase de Sorel, le terme de « traduction » désigne d'ailleurs l'acte de traduction, ce qui revient à inclure la traduction dans l'acte de traduction comme une conséquence empiriquement effective et théoriquement immanente, mais aussi dépendante d'un principe historique, fit-il ici appelé « mode ». Ce qu'on peut faire une fois, on peut le refaire une autre fois — ce que la question de la traduction de la Bible a emblématisé et rejoint de façon propre et, en certaines occurrences, de façon historique. Si la traduction est toujours historiquement située, y compris dans son traitement de la langue, alors toute traduction peut impliquer d'être recommencée sous la pression ou l'incitation d'une autre

1. CHARLES SOREL, Chapitre XI : « De la traduction », in *Bibliothèque française*, Paris, Compagnie des Libraires du Palais, 1664, cité dans l'argumentaire du Colloque international et pluridisciplinaire sur la retraduction de l'Institut de Recherche en langues et littératures européennes (ILLE-EA 4363) à l'Université de Haute-Alsace, Mulhouse, 2 au 5 décembre 2009.
 2. JEAN DUBOIS, RENÉ LAGANE, ALAIN LEROND, *Dictionnaire du français classique*, Paris, Larousse, 1971, p. 366.
 3. Les poètes latins ont constitué une pluralité de traductions et de significations du même premier vers de l'*Odyssée*, introduisant ainsi à plusieurs anthropologies énonciatives par le biais de significations différentes. On renvoie ici à FLORENCE DUPONT qui montre les jeux des traductions de Livius Andronicus, Ennius et Virgile dans *Rome, la ville sans origine*, Paris, Gallimard/Le Promeneur, 2011, dans la section « Remake, calque, transfert et délégitimation », p. 94-102 et notamment p. 99-102.

configuration historique, que celle-ci soit saisissable par une singularité subjective ou par une singularité objective. Et le principe historique pèse tant sur la traduction première que l'exemple des deux « testaments » bibliques peut valoir facilement comme fondement ou paradigme pour les traductions dans l'espace culturel qui leur est associé.

On considérera en revanche que la question de la retraduction n'est pas la question de la traduction, si le principe recteur qui mène à considérer le phénomène de la retraduction se constitue plutôt depuis les différences de nécessité produites par les configurations historiques distribuées en raisons subjectives et objectives. Le principe historique emporte alors, par des raisons qui sont sa raison, la nécessité, voire les modalités et, au final, l'existence même de la retraduction. Et par là même, il emporte avec lui des effets et un dessin de cette configuration qui permettent de faire différer les configurations historiques entre elles. À coup sûr, cela exigera du même coup une philosophie de l'histoire et une théorie du langage ou de l'expression. Une philosophie de l'histoire voulant dire un espace où penser un lien entre les raisons subjectives et les raisons objectives, lien qui serait saisi à travers les manifestations linguistiques et expressives.

On pourrait alors se demander si considérer la question de la retraduction pensée comme une partie de la question de la traduction ne revient pas à partir de l'identité des principes dont relève l'acte de traduire pour établir les différences empiriques (principe de langue et principe d'histoire présents dans chaque geste de traduire). Un principe historique abrite une poussière de singularités empiriques. Tandis que la position inverse, considérant que la question de la retraduction n'est pas la question de la traduction, se comprend à la mesure du privilège des raisons différentes et motrices des actes de retraductions dans des configurations historiques subjectives et objectives distinctes (principe de langue et principe d'histoire présents différemment dans chaque geste de traduire)¹. Un principe historique abrite le dessin ordonné des raisons activant les singularités. Pour le dire autrement, et provisoirement, une

1. Martin Rueff a situé son intervention dans le champ de la deuxième hypothèse soutenue par les deux philosophes et de l'expression et de l'histoire : pour lui la question de la retraduction n'est pas la question de la traduction. On voudrait croire et soutenir ici qu'il s'agit des deux faces d'un même questionnement.

dernière fois : dans le cadre de la thèse qui veut que la question de la retraduction soit incluse dans la question de la traduction, l'accent est mis sur l'identité entre les raisons de retraduire et des raisons de la retraduction (identité du subjectif et de l'objectif), sans que soient niées les différences empiriques qui en résultent. Dans le cas où la question de la retraduction n'est pas considérée comme la question de la traduction, les raisons de retraduire sont d'abord considérées comme différentes des raisons de la traduction (différence du subjectif et de l'objectif). Le primat du principe d'histoire comme principe de raison des différences caractérise la position qui affirme que la question de la retraduction n'est pas celle de la traduction. Le primat du principe d'histoire comme présence de principes identiques caractérise la position affirmant que la question de la retraduction est la question de la traduction. Mais on n'aura garde d'oublier que la langue saisie par le discours et les langues saisies par le point de vue de l'histoire font intersection dans la dimension empirique et l'effectivité des retraductions. Ce sont bien deux versions du principe d'histoire qui organise ces deux entrées visant à examiner la relation entre traduction et retraduction.

On se propose donc d'examiner la question de la retraduction selon trois principes qui permettront de développer quelques remarques sous le couvert de cinq moments. Le principe historique et le principe de langue constitueront les deux premiers tandis qu'on essaiera de réfléchir en troisième point au principe de la retraduction elle-même, du point de vue des transformations de la relation du propre et de l'étranger. On verra alors si cette question ne peut pas faire apparaître du point de vue des configurations historiques singulières une intrication des deux principes d'histoire et de langue, voire même de les rejoindre¹.

1. Plusieurs volumes et colloques ont été consacrés à la retraduction ces dernières années : ROBERT KAHN et CATRIONA SETH (s.l.d.), *La Retraduction*, Mont-Saint-Aignan, Publication des Universités de Rouen et du Havre, 2010 ; CHRISTINE LOMBEZ (s.l.d.), Centre de recherches Textes, langages, imaginaires/ Marges modernité antiquité (Université de Nantes), *Retraductions. De la Renaissance au XIXe siècle*, Nantes, C. Defaut, « Horizons comparatistes », 2011 ; ENRICO MONTI et PETER SCHNYDER (s.l.d.), *Autour de la retraduction. Perspectives littéraires européennes*, Paris, Orizons, « Universités », 2011. Un colloque à Paris en 2000, sans plus de précision, est signalé par VES GAMBIER dans son article « La retraduction : ambiguïtés et défis », in *Ibid.*, p. 49-66, p. 64.

Principe d'histoire : les régimes d'historicité

Il faut rappeler que toute parole sur la traduction est située, même s'il peut paraître une évidence de le faire. Langues, traditions philosophiques, aires géographiques et culturelles, histoire langue et circonstances sont généralement les instances qui se présentent pour figurer les points de butée à partir desquels désigner ce qui situe les paroles sur la traduction, qu'il s'agisse de celles du traducteur ou du théoricien de la traduction. Et cela tant du point de vue des frontières extérieures que des frontières intérieures de l'Europe, si l'on veut bien prendre ce continent comme principal exemple. Les effets de décentrement ou de recentrement apparaissent inmanquablement et nécessairement : il faut les garder à l'esprit. On prendra deux exemples qui en témoignent pour commencer. D'abord, Jean-Marie Zemb rappelle avec facétie et sérieux les surprises du décentrement : « Est-ce un Japonais ou un Hongrois qui traduit du japonais en hongrois ou de l'arabe en norvégien ? » Il y a un double décentrement derrière cette question, qui fait apparaître et la compétence linguistique et les systèmes linguistiques. Le point de vue du décentrement conduit jusqu'au bout exigerait de mener autant d'études historiques qu'il y a de combinaisons linguistiques possibles. Mais on sait bien qu'on ne peut penser les choses historiquement jusqu'au bout du singulier sans perdre la généralité qui constitue le sol à partir duquel énoncer une pensée. L'horizon du problème est cependant de cet ordre. Ensuite, le second exemple touche à une discussion sur le canon littéraire. Voulant démontrer que le canon n'est pas à l'origine du phénomène de la retraduction, Jörn Albrecht indique comme preuve que Robert Walser est entièrement traduit en français et non Joseph von Eichendorff². Ce désir de recentrement historique doit être soumis à son tour à un double recentrement et décentrement historique : Walser n'est pas mineur à côté d'Eichendorff,

1. JEAN-MARIE ZEMB, « Comment contrôler les transferts de fonds ? », *Langue française*, septembre 1981, n° 51, septembre 1981, « La traduction », p. 82-104, 82.

2. « Des auteurs de renommée modeste comme Robert Walser ou Jurek Becker ont été traduits complètement en français, tandis qu'Eichendorff, le plus célèbre des poètes romantiques de la deuxième génération, est très mal représenté sur le marché des traductions en langue française », JÖRN ALBRECHT, « La retraduction : définition d'une problématique », in CHRISTINE LOMBEZ (s.l.d.), *Retraductions*, op. cit., p. 11-29, p. 22.

qui n'est pas lui-même mineur dans l'histoire et ensuite la poésie de Walsler a été très peu traduite jusque très récemment. Il ne faut jamais séparer, dans la discussion sur le canon est toujours constitué de couches canoniques, si l'on peut s'exprimer ainsi. C'est ce que nous enseignent d'ailleurs l'histoire ancienne de ces constitutions, à l'exemple de ce que l'on a appelé improprement la « lyrique grecque¹ ». On ne peut donc pas, à proprement parler, énoncer le canon ; on ne peut qu'énoncer les conditions dans lesquelles le canon peut avoir du sens et avoir été formé. Il n'y a pas un canon, mais des canons, et, osera-t-on dire, des couches canoniques, selon les histoires et les langues qui les conditionnent².

C'est aussi, en un autre sens, que le principe historique impose sa nécessité du point de vue de la traduction et de la retraduction. On veut parler de la configuration historique conçue au sens large. On empruntera à Henri Meschonnic la remarque suivante : l'Europe est un continent fondé sur les traductions peut-être plus qu'un autre au regard de ses textes fondamentaux en même temps que sur l'effacement de ses traductions³. D'un côté, « l'Europe est née de la traduction et dans la traduction » et de l'autre, « [...] elle ne s'est constituée que de l'effacement de cette origine de toute traduction⁴ ». Jusqu'au IV^e siècle en tout cas, les exégètes chrétiens dans leur ensemble ne considèrent pas la Septante comme une traduction, mais comme le texte inspiré lui-même, et les fidèles ignoraient qu'il puisse même exister une langue hébraïque⁵. L'Europe et son

1. Cf. CLAUDE CALAME, « La poésie lyrique grecque, un genre inexistant ? », *Littérature*, 1998, volume 111, p. 87-110. C'est lors du « Travail d'édition de l'héritage poétique et de sa constitution en littérature qu'a pris naissance le catalogue des neuf poètes "lyriques" (*lyrikoi*) » (p. 88).
2. De ce point de vue, il y aurait à se demander si la question de la retraduction, comme celle de la traduction, ne peut apparaître comme une question articulable aux champs récents d'études dont le décentrement et le recentrement sont le moteur premier comme les *Postcolonial Studies*, les *Subaltern Studies* ou d'autres encore. On notera qu'Yves Gambier cite le travail de HOMI BHABHA, *The Location of Culture*, Londres/New York, Routledge, 2004, trad. Française Bouilliot, *Lieux de culture : Une théorie postcoloniale*, Paris, Payot, 2007, dans « La retraduction : ambiguïtés et défis », *loc. cit.*, p. 57.
3. Cf. HENRI MESCHONNIC, lequel écrit : « L'Europe des traductions est d'abord l'Europe de l'effacement des traductions », *Poétique du traduire*, Paris, Verdier, 1999, p. 32-57 et p. 11 pour la justification du titre substituant *traduire à traduction*.
4. *Ibid.*, p. 32.
5. Stéphane Baquey conteste ce point en faisant remarquer que c'est également le cas pour la culture arabe et que ce n'est pas le propre de l'Europe d'avoir une culture fondée sur des traductions. Il me semble que ce qu'Henri Meschonnic vise tient au statut de la Bible comme texte.../..

autre apparaissent là clairement. Les cultures de l'Inde, de la Chine et du Japon sont des cultures en continuité de langue avec leurs textes fondateurs — exception faite des textes du bouddhisme qui ont voyagé du sanscrit au chinois ancien et au japonais. Que l'on puisse rappeler que ces textes anciens ne sont pas abordables aujourd'hui par la plupart des lecteurs ou locuteurs n'est que partiellement valide, car il ne s'agit pas ici d'un problème de compétence linguistique, mais d'un problème de continuité linguistique. Il n'y a pas passage de langue à une autre langue dans les cultures citées ici. Quant à la culture arabe, « son texte sacré, dit Meschonnic, va partout en Islam en arabe, jusqu'en Indonésie [...] pas en traduction¹ ». Et on ajoutera que le Coran est à l'origine du terme le désignant en propre, le terme d'« arabe coranique ». Même l'*Énéide* se révèle être une « traduction » de l'épopée homérique sous un certain angle, comme l'a montré Florence Dupont dans son analyse d'une poétique de l'*origo* chez Virgile².

Le Moyen Âge aussi ajoute sa sédimentation à cette morphologie historique de la traduction. Et cela en deux sens qu'il faut rappeler. D'abord, par ce qu'on appellera le paradoxe du calque. Cette pratique particulière de traduction, qui appartient plutôt aux choses négatives et à prohiber dans une *doxa* contemporaine, est en fait liée à une herméneutique particulière du langage comme nomination ou parole divine pour la Bible. On ne touche pas à la parole divine facilement, surtout dans les moments de son contrôle maximum, et le calque fait en quelque sorte office de garantie. Le mot pour mot était, pour Boèce, qui fait autorité et origine là-dessus dans la *Préface à sa Consolation philosophique*, « le seul moyen de ne pas corrompre la vérité³ ». Le calque n'a pas été la néga-

... fondateur, différent de celui du Coran qui n'a pas besoin d'être « traduit » en arabe (on ne parle pas ici de la compréhension de l'arabe coranique aujourd'hui). Ce qui n'est pas incompatible avec le fait que de nombreux textes fondamentaux pour la culture arabe aient été des traductions, et renvoie à l'article de Stéphane Baquey dans ce volume, et voulais évoquer cette discussion d'Alix-en-Provence, le 29 mars 2012.

1. HENRI MESCHONNIC, *Poétique du traduire*, op. cit., p. 33.

2. Cf. FLORENCE DUPONT, *Rome, la ville sans origine*, op. cit., chapitre 4 : « Comment s'écrit l'*Énéide* : une poétique de l'*origo* », p. 89-112.

3. HENRI MESCHONNIC, *Poétique du traduire*, op. cit., p. 35. Sous toute réserve que ce soit Boèce, car Meschonnic ne donne aucune référence et je n'ai pas trouvé cette parole de Boèce. Il n'y a d'ailleurs pas de « préface » à la *Consolation philosophique* dans aucune des éditions.../..

tion d'un rapport à l'altérité, mais plutôt, historiquement, l'introducteur d'un rapport à des altérités, en étant à l'origine de la formation des langues au Moyen Âge — d'où, d'ailleurs, le rôle capital de l'hapax d'un vers hébraïque dans la *Divine Comédie*¹. Nicolas Oresme, traduisant Aristote au XIV^e siècle, dit qu'en l'absence de correspondant dans une langue, on doit « transplanter » le mot, et c'est ainsi qu'*action*, *aristocratie*, *démagogue*, *despote*, *législateur*, *poète*, *politique*, *potentat*, *sédition*, *spectateur* et *tyrannie* entrent en français, parmi d'autres termes². En un deuxième sens aussi, le moment médiéval sédimement la question de la traduction. Si l'on se place du côté des origines médiévales du roman, on doit alors se rendre au constat que le roman va, au sens médiéval, se constituer comme quelque chose qui n'est pas un genre littéraire. Michel Zink a bien indiqué qu'au Moyen Âge, au XII^e siècle, le roman est la translation et la transformation de toute une textualité, latine en particulier, en « roman » au sens de la langue romane. C'est cette mise en roman qui finira par donner son nom au genre tel que nous le connaissons et l'identifions. C'est l'opération intellectuelle de transfert des données de textes très divers, opération de « traduction » elle-même très diverse en ses procédures, qui forme d'abord le roman. Zink, analysant le roman français du XII^e siècle, montre bien qu'il n'est qu'une « méthode de travail, une forme d'analyse du passé et de ses sources, une activité intellectuelle, la mise en roman, dont la forme romanesque est, non pas le but, mais la conséquence³ ». Une archéologie de la traduction sous-tend donc le roman comme genre littéraire.

1. «... modernes du texte. Et l'entrée « Traduire » dans BARBARA CASSIN (s.l.d.), *Vocabulaire européen des philosophes : dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Seuil, Le Robert, 2004, cite Boèce mais pas cet argument (cf. Partie IV : « La "translatio" médiévale », IV 1 et IV 2, p. 1312-1317).
2. DANTE ALIGHIERI, *Enfer*, XXXI, 67. Voir l'article de GÉRARD GENOT et JACQUELINE GENOT-BISMUTH, « Nemrod vu du trottoir d'en face ou c'est un jeu de traduire », in JEAN-RENÉ LADMIRAL (s.l.d.), *La Traduction*, n° 12, *Revue d'esthétique*, Toulouse, Privat, 1987, p. 99-108.
3. HENRI MESCHONNIC, « L'Europe des traductions est d'abord l'Europe de l'effacement des traductions », *ibid.*, p. 40.

3. Le roman est un « travail critique » conçu comme tel en « fidélité au modèle latin [...] et respect à ce qui est considéré comme la vérité historique », et donc il « n'est pas un genre littéraire mais un exercice intellectuel », cf. MICHEL ZINK, « Une mutation de la conscience littéraire : le langage romanesque à travers des exemples français du XII^e siècle », *Cahiers de la civilisation médiévale*, 1981, vol. 24, n° 24-93, p. 3-27, p. 11.

Ces rappels autorisent à penser que la question de la retraduction, pour le roman et au-delà du roman, peut être incluse dans la question de la traduction au titre de fondement de ses pratiques intellectuelles et culturelles — on parle toujours de l'Europe. Il reste donc à se demander pourquoi le fait de la traduction comme fondement, si l'on accepte cette hypothèse, agirait pour faire de la retraduction une nécessité active de même régime et de même intensité. On peut penser que le propre d'un fondement qui n'est pas fondé dans la langue d'une tradition donnée — une situation où le fondement d'une tradition n'est pas dans sa langue, la Bible donc — se soumet à la refonte du fondement lui-même dont le nom est alors retraduction. On ne retraduit pas le Coran de l'arabe coranique en arabe autre, parce que la langue est la parole divine. L'historicité d'une traduction constitue le sol des modifications ultérieures, puisque le fondement n'est pas adossé au point d'arrêt que constitue une langue fondement de la tradition. Que la langue soit dissociée de la tradition dessine un régime d'historicité apte à la retraduction. La retraduction des textes fondamentaux, accompagnée diversement par les rénovations critiques et exégétiques, découle de la particularité même que les recherches sur les origines des langues et celle de la langue-origine, et justement l'hébreu jusqu'au XVIII^e siècle, escortent avec une grande constance. L'histoire même de la formation des langues, des langues dites latines par exemple, implique l'échéance des retraductions qui appartiennent du coup au champ large des rapports entre philosophie et théologie, métaphysique et théologie, saisis eux-mêmes dans l'histoire de la sécularisation et les théories de la signification comme de l'interprétation. C'est donc précisément parce que l'horizon de la retraduction ne peut être celui d'une fin des langues au profit d'une langue pure ou d'une langue universelle que la retraduction est une question incluse dans la question de la traduction du point de vue d'un principe historique articulé à des régimes d'historicités. Autrement dit, si la traduction est bien liée à une historicité, de langue et de configuration historique, elle implique la nécessité historique de son recommencement sous la forme de la retraduction.

L'acte de retraduction implique aussi le principe d'histoire du point de vue du sens du terme lui-même. Le terme a en effet le sens de « traduire à nouveau », dès sa première occurrence en français. *Le Trésor*

est elle
colloque

de la langue française le fait remonter à une lettre de Charles Fontaine, traducteur d'Ovide, et datée de 1556¹. Le sens de « traduction d'un texte qui est lui-même une traduction », traduction par relais (*relay translation*) ou traduction indirecte apparaît plus tard, au XVII^e siècle². L'indice d'historicité du terme lui-même, à travers ses sens différents, laisse deviner que des typologies ont pu et ont dû se développer dans les discours théoriques sur la retraduction. Si l'on prend le dernier volume paru sur la retraduction en français, on ne compte pas moins de six typologies évoquées ou construites par différents auteurs. On vient de voir la première distinction entre *nouvelle traduction* et *traduction indirecte*, qui n'est pas typologique à proprement parler, mais délimite le champ de la question. Les « traductologues » ont multiplié les typologies des retraductions ou des approches de la retraduction. Y compris sur les sens en usage. Jean-René Ladmiral a rappelé par exemple les quatre sens différents de retraduction : 1^o l'itération d'une nouvelle traduction ; 2^o l'itération avec sens critique de rectification (et l'on notera que les éditeurs ne disent jamais retraduction mais « nouvelle traduction ») ; 3^o l'inversion du sens du processus où l'on retraduit une traduction dans la langue de l'original (on envisagea ainsi la retraduction du *Newen de Rameau* à partir de la traduction de Goethe lorsqu'on croyait l'original disparu) — dans ce cas, Ladmiral propose de dire *rétro-traduction* (*Rückübersetzung*) ; 4^o la traduction à partir d'une traduction déjà faite dans une langue autre (la traduction indirecte)³. Derrière toutes ces différences de sens se cachent des différences de configurations historiques, comme l'exemple de l'œuvre de Diderot le montre emblématiquement ou comme le confirme encore l'usage des traductions relais ou traductions indirectes, majoritairement utilisées pour les langues rares ou « peu diffusées⁴ ».

1. ENRICO MONTI, « Introduction. La retraduction, un état des lieux », in ENRICO MONTI et PETER SCHNYDER (s.l.d.), *Autour de la retraduction*, op. cit., p. 9-25, p. 11 et note 4. *Ibid.*
 2. Enrico Monti donne la date de 1672 du *Tésor de la langue française* et la référence des *Lettres de Jean Chapelain*, *ibid.*, p. 11 n. 4.
 3. JEAN-RENÉ LADMIRAL, « Nous autres traducteurs, nous savons maintenant que nous sommes mortelles... », in ENRICO MONTI et PETER SCHNYDER (s.l.d.), *Autour de la retraduction*, op. cit., p. 29-48, p. 31-32.
 4. Ce que note YVES GAMBIER, « La retraduction : ambiguïtés et défis », *loc. cit.*, p. 52.

Ainsi, nous dit-on encore, l'approche liée à la « professionnalisation » de la traduction fait basculer l'approche traductive du pôle de l'*acceptability* vers le pôle de l'*adequacy* : l'exemple donné se soutient du constat de l'abandon massif d'une pratique ancienne, celle de la « domestication-adaptation des noms propres dans les romans », qui avait eu cours jusqu'au XX^e siècle en Europe¹. On peut aussi, et encore, décliner deux types de retraductions comme l'a suggéré Antony Pym : 1^o les *actives* seraient celles d'un même traducteur en un temps rapproché ; 2^o les *passives* « éloignées dans le temps et dans l'espace² ». Les retraductions passives informeraient sur les « changements dans les normes de la culture réceptrice » : du coup, cette catégorie se diviserait à nouveau, selon Yves Gambier, en deux pôles : 1^o les *délibérées* produites contre une traduction antérieure (ce qu'on pourrait appeler des contre-traductions — par exemple la retraduction en anglais du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir en 2009, ouvertement contre celle de 1953) ; 2^o les *réinterprétations*, retraductions sans rapport avec les traductions antérieures et n'en ayant pas forcément connaissance³. Enfin, une autre division typologique intervient pour ajouter à la distinction traduction passive et traduction active d'Antony Pym. Cette autre distinction est inspirée, cette fois, par le développement des études génétiques : 1^o les retraductions *endogénétiques* « fondées sur des fluctuations linguistiques entre les versions et aussi par rapport à l'original » (passives délibérées) ; 2^o les retraductions *exogénétiques* (actives et passives) « stimulées par des critères éditoriaux, commerciaux, culturels⁴ ». Il y a peut-être à constater une inflation des typologies. Mais il n'empêche que ce que font apparaître ces typologies produites par les métadiscours, c'est que le principe historique innerve en quelque sorte la morphologie des désignations et constitue le principe moteur de la cité-

1. ENRICO MONTI, « Introduction. La retraduction, un état des lieux », *loc. cit.*, p. 16-17. La terminologie *acceptability/adequacy* est de Gideon Toury, *Descriptive Translation Studies and Beyond*, Amsterdam, Philadelphie, John Benjamins, 1995, p. 55 sq.
 2. Yves Gambier qui mentionne ANTONY PYM, « La retraduction : ambiguïtés et défis », *loc. cit.*, p. 56.
 3. *Ibid.*
 4. *Ibid.*, p. 63-64. Cette dernière distinction d'Yves Gambier fait écho à de nombreuses discussions qui ont eu lieu lors du colloque précédant cette publication, en particulier avec les traducteurs.

riologie qui se trouve à la source de ces distinctions¹. À tel point que Bernard Hoepffner a pu remarquer, à juste titre, qu'une analyse de toutes les retraductions d'une même œuvre, à l'instar de ce qu'a fait George Steiner avec toutes les traductions d'Homère en anglais, « devient une histoire de la langue² ». Le principe historique et critique de ces typologies fait alors sortir et aboutir au dehors de la question restreinte des types de retraductions, comme si toute typologie avait un bord extérieur par où peuvent toujours s'échapper les contenus de pensée. Ici, une somme exhaustive et canonique de retraductions devient une entrée à part entière dans l'histoire de la langue et pas seulement de la traduction. On pourrait ajouter, qu'inversement, une histoire des littératures ou de l'édition ferait entrer de façon décisive les domaines découverts par les différentes typologies.

Principe d'histoire : philosophie et herméneutique

Le principe historique a pu aussi se manifester du côté d'une version de l'histoire des retraductions dont la formulation la plus spectaculaire est celle d'Antoine Berman. Cette hypothèse énonce que les traductions sont une « activité soumise au temps » ayant une « temporalité propre » qui est celle de « la caducité et de l'inachèvement »³. Vieillessement et inachèvement constituent ici le double moteur historique de cette philosophie des traductions et retraductions. La position de Berman, qui ne s'exprime pas dans cet article sans avoir le soutien d'un travail antérieur et fondamental pour comprendre la thèse ici mentionnée, a le mérite de faire apparaître clairement le lien entre la retraduction et le principe

historique¹. La thèse de Berman intègre les différentes retraductions comme des marches d'un escalier unique visant à établir au fil de leurs occurrences un rapprochement avec la version originale. La première traduction est toujours introduction et acclimatation et plus proche des normes du point d'arrivée que des nécessités du point de départ. L'écart se réduirait en quelque sorte, tout en s'accompagnant du « deuil de la traduction parfaite », le deuil étant le seul horizon de toute traduction, puisque cette dernière surgit « de la nécessité non certes de supprimer mais au moins de réduire la défaillance originelle² ». La défaillance originelle est à la fois incapacité et résistance au traduire, tandis que sa résorption, issue d'un travail continu et insuffisant, tient à la pulsion de traduire de ceux qui veulent traduire malgré tout. On approche de la « grande traduction » au fil de l'histoire, non seulement comme si l'impossible n'empêchait pas l'histoire — on vient de voir que la pulsion subjective des traducteurs surmonte l'impossibilité objective —, mais comme si de surcroît la défaillance était surmontable en une occurrence historique. Il s'agit bien d'une philosophie de l'inachèvement, mais arc-boutée sur une conception de l'achèvement. Le principe historique de la traduction fait de son histoire un champ de pure tension : entre l'objectif et le subjectif (la défaillance et la pulsion), entre l'inachèvement et l'achèvement.

Cette position n'est pas sans être une transformation des trois modes et époques de la traduction que Goethe indiqua en 1819 et qu'a commentés auparavant Antoine Berman dans *L'Épreuve de l'étranger*³. Mais comprendre cette transformation et le schéma bermanien de la traduction comme histoire de la traduction, c'est estimer que celle-ci est d'« essence platonicienne ». Il est temps de dire que le principe historique est soutenu par un principe philosophique. Ce qui sous-tend cette périodisation et cette philosophie historique des traductions n'est justement pas,

1. On laisse de côté l'analyse des raisons sociologiques et historiques qui voient la multiplication des métadiscours, car ce n'est pas notre propos. Signaux qu'Isabelle Collobat prévoit pour le XXI^e siècle un « âge de la retraduction ». Cf. ISABELLE COLLOBAT, « Le XXI^e siècle : l'âge de la retraduction », in *Translations Studies in the New Millennium: An International Journal of Translation and Interpreting*, 2004, vol. II, p. 1, cité par ENRICO MONTI, « Introduction. La retraduction, un état des lieux », *loc. cit.*, p. 13.

2. BERNARD HOEPFFNER, « Les errances d'Ulysse ou *Ulysses Astray* », in ENRICO MONTI et PETER SCHNYDER (s.l.d.), *Autour de la retraduction*, *op. cit.*, p. 105-112, p. 111.

3. ANTOINE BERMAN, « La retraduction comme espace de la traduction », *Pallinpassés*, 1990, n° 4 : « Retraduire », p. 1-7, p. 1. YVES GAMBIEUR présente et critique cette conception dans « La retraduction : ambiguïtés et défis », *loc. cit.*, p. 54-64.

1. Cf. son article fondamental, ANTOINE BERMAN, « L'essence platonicienne de la traduction », in JEAN-RENÉ LADMIRAL (s.l.d.), *La Traduction*, *op. cit.*, p. 63-73.

2. ANTOINE BERMAN, « La retraduction comme espace de la traduction », *loc. cit.*, p. 2-3, 5 et 6, cf. YVES GAMBIEUR, « La retraduction : ambiguïtés et défis », *loc. cit.*, p. 54-55. Antoine Berman définira aussi sept étapes de passage d'une œuvre d'une langue/culture à une autre dans *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard, 1995, p. 74-83.

3. ANTOINE BERMAN, *L'Épreuve de l'étranger*, Paris, Gallimard, 1984, p. 94-95.